



# ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté  
Egalité  
Fraternité

Versailles, le 17 décembre 2020

Charline Avenel,  
Rectrice de l'Académie de Versailles

A

Mesdames et Messieurs les Maîtres Contractuels

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs des  
établissements d'enseignement privés du second  
degré sous contrat

## DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

DEEP/AP/SG/n°2020-031

Affaire suivie par :  
Hélène ZIMMERMAN  
☎ : 01.30.83.49.81

Neuraci RENET  
☎ : 01.30.83.42.44

### Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

	DSDEN		Gds. Etab. Sup.
	Inspections		ESPE
	CTCM		CROUS
	CD-CS		CRDP
	Lycées		DRONISEP
	Collèges		CIO
	LP		SIEC
	LT-LGT		INSHEA
	LG		CNED
	LPO	A	Etab. Privés
	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT	I	Représentants des Personnels
Autres :			

### Nature du document :

- Nouveau  
 Modifié  
 Reconduit

Retour pour le  
**Jeudi le 25 janvier 2021**  
(cachet de la poste faisant foi)

### Le présent document comporte :

Circulaire 1 p.  
Annexe 7 p.  
Total 8 p.

### **OBJET** : Liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé - Année scolaire 2021-2022

**REF** : Article R 914-64 du Code de l'Education,  
Décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des  
professeurs agrégés de l'enseignement du second degré.  
Note de service MENJ – DAF D1 n° 2019-024 du 18 mars 2019.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les conditions et le calendrier  
applicables à la préparation de la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de  
rémunération des professeurs agrégés.

L'accès à l'échelle des agrégés repose sur une sélection rigoureuse des  
enseignants remplissant les conditions requises selon la note de service  
ministérielle citée en référence, dont l'engagement et le rayonnement dépassent le  
seul cadre de leur salle de classe et qui ont fait preuve dans l'exercice de leurs  
fonctions de compétences exceptionnelles.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne peut résulter que d'une candidature expresse  
des intéressés et dans les disciplines ouvrant droit. Le tableau de répartition des  
promotions par discipline se trouve en annexe.

Vous trouverez ci-joint, les **annexes 1 à 3** à remplir, **accompagnées des  
documents demandés**, et à envoyer sous couvert du chef d'établissement  
**en 2 exemplaires** au :

Rectorat de l'Académie de Versailles  
Division des Etablissements d'Enseignement Privés  
78017 VERSAILLES CEDEX  
**pour le jeudi le 25 janvier 2021 au plus tard.**

**Pour la Rectrice par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe  
Directrice des Ressources Humaines**

**signé : Marine LAMOTTE D'INCAMPS**